

Agrippa d'Aubigné, *Les Tragiques*, I, "Misères" (1616)
(v. 97-130)

Question : de quelle manière l'auteur condamne-t-il la violence des guerres de religion ?

Introduction

- l'auteur : Agrippa d'Aubigné (1552-1630) est un auteur principalement connu pour son œuvre *Les Tragiques*. Engagé dans les guerres de religion du côté des Protestants, sa vie est marquée par les combats dès la jeunesse. Il viendra à l'écriture lors de sa rencontre avec Diane Salviati, la nièce de Cassandre Salviati, l'inspiratrice de Ronsard. Ces premiers vers sont lyriques mais en 1577, il commence à rédiger *Les Tragiques*, une œuvre poétique de combat, liée à l'action du parti protestant au cours des guerres de religion. Cette épopée est composée en sept livres aux titres éloquents : «I, Misères», «II, Princes», «III, la Chambre dorée», «IV, les Feux», «V, les Fers», «VI, Vengeances», «VII, Jugement». Tandis que «Misères», «les Feux» et «les Fers» présentent un tableau apocalyptique de la guerre civile et le sort tragique des martyrs huguenots subissant la répression, les livres intitulés «Princes» et «la Chambre dorée» critiquent directement, sur un mode vigoureusement satirique, chacun des organes de pouvoir que le poète tient pour responsable de cette situation : les rois indignes de leur fonction sacrée d'une part, les instances judiciaires d'autre part. Dans les deux derniers livres, «Vengeances» et «Jugement», le poète détache son regard des événements du temps pour en appeler à la justice divine : il convoque le Dieu vengeur de l'Ancien testament pour procéder au jugement des coupables.

- Le texte : Le texte que nous étudions est extrait de la première partie des *Tragiques*, « Misères » et représente la France, déchirée par les guerres de religion sous les traits d'une mère dont les enfants se battent cruellement. C'est un poème en alexandrins et en rimes suivies

- lecture

- reprise de la question et annonce du plan : Dans ce poème, d'Aubigné dresse un tableau saisissant de la violence des guerres de religion. Nous verrons que la condamnation de l'auteur passe par l'expression de la monstruosité du combat et par l'implication de l'auteur.

I - L'expression de la monstruosité du combat

a) une scène contre nature

- une scène d'horreur parce que contre nature : des nourrissons qui s'entredéchirent. Les enfants sont ainsi désignés : « deux enfants » v.2, « son besson » v.6. C'est une scène en opposition avec l'image traditionnelle de l'enfance, symbole habituel de l'innocence. De même, elle reprend le thème des luttes fratricides comme celles d'Étéocle et Polynice, les frères d'Antigone, de Romulus et de Remus et d'Abel et de Caïn, en la renforçant toutefois puisqu'il ne s'agit pas d'une lutte entre deux adultes mais entre deux très jeunes enfants. Les enfants représentent le parti catholique, sous les traits d'Esau et le parti protestant, sous ceux de Jacob.

- La lutte est acharnée : « à coups / D'ongles, de poings, de pieds » v.4-5 et sa conséquence horrible : "ils se crèvent les yeux"

- le prétexte de la querelle, le lait, source de vie devient ici source de mort

- De plus, le champ de bataille des enfants est la mère, personnification de la France : « un combat dont le champ est la mère » v.9. Il s'agit ici de la mère nourricière : de nombreuses références y sont faites :

- « une mère affligée ,

Qui est , entre ses bras , de deux enfants chargée » (v.1-2)

- « tétins nourriciers » v.4

- « le partage

Dont nature donnait à son besson l' usage » v.5-6

- « doux lait qui doit nourrir les deux » v.8

- « pressant à son sein d' une amour maternelle » v.25

- « l' asile de ses bras » v. 28

- « le suc de sa poitrine » v.29

- « Le sein qui vous nourrit et qui vous a porté » v. 32

→ Ce qui est habituellement symbole de douceur et d'innocence devient donc un tableau horrible. La monstruosité du combat réside dans le choix des protagonistes : deux très jeunes enfants, du champ de bataille : le sein de la mère et par la violence du combat à la fin funeste.

b) la violence du combat

- le vocabulaire est extrêmement concret en général : « coups/ D'ongles , de poings , de pieds » v 5-6, les verbes « empoigne » v. 3, « fait dégât » v. 8, « arracher » v. 9.

- le lexique et les sonorités montrent l'intensité du combat :

sonorités : "Si bien que leur courroux par leur coups se redouble / Leur conflit se rallume et fait si furieux"

→ les allitérations dures en « k » et en « r » renforcent l'expression de la violence ; par ailleurs, l'adjectif « furieux » est mis en relief par sa position en fin de vers et par la diérèse. (furi-eux)

certaines expressions sur la violence du combat sont mises en valeur : « ils se crèvent les yeux » à la fin du vers 20, « sanglants » à la fin du vers 23 ou encore le verbe « viole » au début du vers 28

- le champ lexical de la violence et du combat parcourt tout le texte :.....

- la mère assiste à ce combat et en subit la violence : l'anaphore de la conjonction « ni » et la structure ternaire insistent sur son impuissance : "Ni les soupirs ardents, les pitoyables cris / Ni les pleurs réchauffés...". Sa douleur est explicite : c'est « une mère affligée » v. 1, une « femme éplorée » v. 21, « mi-vivante, mi-morte » v. 22

c) le jeu des sonorités, comme on l'a déjà vu, renforce l'expression de la violence ;

- on peut remarquer la majorité de dentales au début :

Le plus fort , orgueilleux , empoigne les deux bouts
 Des tétons nourriciers ; puis , à force de coups
 D'ongles , de poings , de pieds , il brise le partage
 Dont nature donnait à son besson l' usage ;
 Ce voleur acharné , cet Esau malheureux ,
 Fait dégât du doux lait qui doit nourrir les deux
 - et les allitérations en « v » à la fin, de même que les nombreuses occurrences des mots de la famille de
 « sang » :
 Elle dit : " Vous avez , félons , ensanglanté
 Le sein qui vous nourrit et qui vous a porté ;
 Or , vivez de venin , sanglante géniture ,
 Je n' ai plus que du sang pour votre nourriture ! "

→ ce tableau, macabre et horrible, en montrant une lutte fratricide est une condamnation des guerres de religion qui voient s'opposer des habitants d'un même pays, la France, déchiré entre Catholiques et Protestants

II – un poème engagé

a) l'auteur est présent dans le texte

- vers 1- 2 : le pronom "je" renvoie à Agrippa d'Aubigné ; de plus, le verbe « veux » souligne son engagement dans la scène racontée. L'auteur annonce explicitement son projet : il s'agit de rendre compte de la violence des guerres de religion en personnifiant la France sous les traits d'une mère et les ennemis, catholiques et protestants sous les traits de nourrissons dont le conflit fait mourir la mère.

b) le parti pris de l'auteur

- la composition du poème rend compte du parti pris de l'auteur.

Dans les premiers vers (v. 3 à 10), Esau, représentant les Catholiques, est désigné comme le responsable de la querelle : en effet, les termes le caractérisant sont négatifs et hyperboliques : « le plus fort, orgueilleux » v. 3, « ce voleur acharné » v. 7 ; ses actions sont agressives : « empoigne » v. 3, « brise » v.5, « fait dégât » v.8, « arracher à son besson la vie » v. 9.

Jacob, représentant les protestants, se défend en toute légitime défense : c'est ce que montre le récit entre les vers 11-14 : l'auteur insiste sur sa patience :

« Mais son Jacob , pressé d' avoir jeûné meshui ,

Ayant dompté longtemps en son coeur son ennui ».

Il est victime de l'agression de son frère qui l'empêche de boire « pressé d' avoir jeûné meshui », il a subi les tourments (c'est le sens d' «ennui » au XVIe siècle) sans répondre : « Ayant dompté longtemps en son coeur son ennui » ; les termes « longtemps » et « à la fin » insistent sur sa patience ; son attitude est caractérisée positivement « sa juste colère », son légitimité aussi « celui qui a le droit et la juste querelle » v.26.

→ Il en ressort que d'Aubigné désignent les Catholiques comme responsables des guerres de religion, et les Protestants comme les victimes obligées de se battre pour leur vie.

c) le jugement de l'auteur

- D'Aubigné dénonce un crime contre nature : Esaü, représentant les Catholiques, en est l'initiateur, il ne respecte pas les lois de la nature, « il brise le partage/ dont nature donnait à son besson l'usage » v.5-6 ; il « Fait dégât du doux lait qui doit nourrir les deux » v. 8 comme les Catholiques ne respectent pas les Protestants, les conduisent à la guerre et ainsi nuisent à la France.

- Cependant, les deux partis sont ensuite réunis dans la même condamnation : ils ne sont plus désignés séparément mais ensemble : par les pronoms personnels « ils » v. 20 et « les » v. 17, par l'adjectif possessif « leur » v. 17, 18, 19. Leurs sentiments et leurs actions sont réciproques « leur rage », « leur poison », « leur courroux », « leurs coups », « leur conflit ». Enfin, les termes les associent « les mutins » v.23, « félons » v. 31. Ainsi, la position du protestant d'Aubigné n'est pas aussi manichéenne qu'on peut le croire : si la balance penche en faveur du plus jeune au début du récit, les deux frères ont associés dans la même violence : "sanglante géniture" v. 33.

- Quant à la France, personnifiée, elle est caractérisée par la souffrance : « une mère affligée », « cette femme éplorée », « mi-vivante, mi-morte » ; cette souffrance est soulignée par la répétition du mot « douleur » aux vers 21 et 22 : « Cette femme éplorée , en sa douleur plus forte , /Succombe à la douleur »

On peut donc affirmer que l'idée majeure du texte est que la France souffre : elle est « aux derniers abois de sa proche ruine » v. 30 et « succombe à la douleur, mi-vivante, mi-morte » v. 22. Elle s'empoisonne à cause de ce combat fratricide, c'est ce que souligne la prosopopée finale : « vivez de venin », « Je n'ai plus que du sang pour votre nourriture » v. 34-35

Conclusion

- un texte dont la forme poétique est au service de la défense d'une cause. D'Aubigné, par une parabole : le récit du combat des deux enfants, condamne la violence des guerres fratricides

- un texte engagé qui défend la cause des Protestants mais qui, plus encore, prend la défense de la patrie en danger, représentée ici par l'image de la mère, victime du combat de ses enfants

-